Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SARL HELICOTAXIL	Tel : 0685703605
Aéronef (type couleur immatriculation)	SA 315 B BLANC / VERT F-FBTA	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Monsieur BOUNOUS Claude 0677372841	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
29-Mai	PARKING LES EYSSARDS	DORMILLOUSE VILLAGE	3	40	-	MATÉRIAUX ET OUTILS CONDITIONNÉS EN BIG BAG PELLE MÉCANIQUE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Rester dans l'axe des Vallées

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 213 / 2019

Suivi par : C. BOURGEOIS

à Gap, le 21/05 / 2019

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

COPIE secteur Briançonnais/Vallouise